

Compte Rendu Conseil Communautaire Séance du 11 Janvier 2007

Etaient Présents

<i>Bourgueil</i>	: Mrs DUMONT, JUNGES, Mmes COUCHOURON, SAILLET.
<i>Benais</i>	: Mrs LE COZ, GODIN.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs LEMOGNE, DESBOIS, THIBAUT.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET.
<i>Continvoir</i>	: Mme MOULAY.
<i>Gizeux</i>	: Mme RENOUX, Mr BERTHELOT.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mr AMBRUGEAT.
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN, Mr BESNIER.
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU, GOURDON.

Etaient Excusés

<i>La Chapelle-sur-Loire</i>	: Mr PICHOT
<i>Continvoir</i>	: Mr MAUDUIT.
<i>Ingrandes-de-Touraine</i>	: Mr MUREAU.

Secrétaire de séance

Monsieur Pierre JUNGES

Madame la Présidente présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2007.

Elle tient à remercier l'ensemble des élus de la Communauté de Communes ainsi que le personnel pour le travail accompli en 2006.

L'année 2007 devrait être une année très dense compte tenu des dossiers à traiter, elle site en particulier toutes les opérations liées au « transfert » de l'activité abattoir.

Avant d'ouvrir la séance, Madame la Présidente donne la parole à Monsieur GAUTERON, Président du Comité Départemental des médaillés de la Jeunesse et des Sports.

Monsieur GAUTERON avait souhaité rencontrer les élus du Bourgueillois afin de pouvoir présenter les actions qui peuvent être engagées par le Comité Départemental.

Après avoir remercié Monsieur GAUTERON pour son exposé, Madame SAILLET propose ensuite à l'Assemblée de passer à l'ordre du jour.

Ordre du Jour

I - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2006.

Compte tenu d'erreurs signalées au niveau des « copier-coller », ce compte rendu sera représenté pour approbation à la prochaine séance.

II – ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE BOURGUEIL – INDEMNISATION D'UN SINISTRE.

Madame la Présidente précise que suite à un « coup d'orage », une chambre froide a été partiellement endommagée et il a fallu faire intervenir la Société Michel et Albert, frigoriste, pour une remise en état.

Le coût de l'intervention s'est élevé à 429.42 € H.T..

Dans le cadre du contrat d'assurance couvrant cet équipement, les Mutuelles du Mans ont fait parvenir un chèque de 32.54 € déductions faites de la vétusté du bien et de la franchise appliquée pour un tel sinistre.

Elle demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce montant.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

VU les conditions d'indemnisation stipulées par le contrat d'assurance,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'indemnité de 32.54 € proposée par la Compagnie d'assurance M.M.A..

Et AUTORISE la Présidente à émettre le titre de recette correspondant.

III – REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES.

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que suivant délibération en date du 12 Janvier 2006, le Conseil Communautaire l'avait autorisée à signer une convention à intervenir au titre de l'année 2006 entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et le SMIPE Val Touraine Anjou pour fixer le montant de la redevance spéciale qui s'élevait à 1 064.00 €.

Pour l'année 2007, le SMIPE Val Touraine Anjou propose de passer une nouvelle convention prenant en compte une redevance de 1 085.00 € soit une augmentation de 2% par rapport à 2006.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable,

Et AUTORISE la Présidente à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et le SMIPE Val Touraine Anjou.

RAPPELLE que cette redevance est fixée à 1 085.00 € pour l'année 2007.

IV – APPEL A DEVIS POUR LE PLAN D'EAU DES TENIERES

Cette question est commentée par Monsieur GODIN.

Il rappelle que lors de la réunion du 9 Novembre 2006, le Conseil Communautaire avait décidé de lancer un appel à devis pour la fourniture de 3 scénarii d'aménagement des abords du lac des Ténières.

Quarante et un dossiers ont été retirés et treize offres sont parvenues à la Communauté de Communes.

Il détaille les critères de sélection qui ont permis au comité de suivi, mis en place pour cette opération, de procéder à la sélection des offres.

Une première sélection a permis de retenir cinq Cabinets, à savoir :

- ✦ - L'A.D.U.C. et 3^{ème} Nature,
- ✦ - Feuille à Feuille/CPIE Val de Loire
- ✦ - Paul Arene/Théma Environnement
- ✦ - Agence Sosson/Confluence
- ✦ - Vu d'Içi/Protourisme

Au final, c'est l'offre présentée par les Cabinets Feuille à Feuille/CPIE Val de Loire qui s'est avérée être la mieux disante pour la Collectivité, c'est donc cette offre d'un montant de 21 450.00 € H.T. qui est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire.

Après avoir répondu aux questions de l'Assemblée, Monsieur GODIN propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur cette proposition.

L'Assemblée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur GODIN,

DECIDE, à l'unanimité, de retenir l'offre présentée par le Cabinet Feuille à Feuille associé avec le CPIE Touraine Val de Loire,

SOULIGNE que le coût de la mission s'élève à la somme de 21 450.00 € H.T..

AUTORISE la Présidente à signer le devis correspondant,

S'ENGAGE à inscrire au budget de la Collectivité les crédits nécessaires.

Monsieur GODIN détaille le calendrier à venir suite à cette décision.

✦ - le 12 janvier au 31 mars 2007 :

Délai pour l'élaboration de l'étude par le bureau d'études retenu

✦ - la 1^{ère} quinzaine d'avril 2007 :

Présentation des scénarii par le BE devant le comité de suivi composé des partenaires, du bureau élargi. Choix du scénario.

✦ - le Jeudi 12 avril 2007 :

Validation du Conseil Communautaire

✦ - Courant 2^{ème} semestre 2007 :

Elaboration des dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Général, Syndicat Mixte du Pays du Chinonais, 1% paysage...

✦ - Fin 2007/ début 2008 :

Appel d'offres pour maîtrise d'œuvre et travaux

✦ - Courant 1^{er} semestre 2008 : Réalisation des travaux.

Monsieur GODIN espère que la « politique » du 1% paysage découlant de la construction des autoroutes pourra être appliquée pour l'A 85 car elle permettrait de dégager des aides financières dont pourrait peut-être bénéficier ce projet d'aménagement.

Madame SAILLET souligne qu'elle a posé la question à un représentant de la Société COFIROUTE et apparemment, l'A85 (TOURS-ANGERS) n'apparaît pas éligible. Elle a demandé à COFIROUTE de fournir tous les éléments justifiant cette « non » éligibilité.

V – TERRAIN D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

1. – Le règlement

Madame SAILLET souligne l'intérêt de mettre en place un règlement quasiment identique pour l'ensemble des aires du Bourgueillois, du Ridellois, du Chinonais et du Nord Ouest Tourangeau.

A cet effet, elle donne lecture d'un projet de règlement qui a été examiné par le Comité Consultatif.

Monsieur DUMONT pense que le terme « gens du voyage » reste assez flou, rien n'est bien précis à ce sujet. Par ailleurs il s'interroge sur les pouvoirs du Maire par rapport à ce règlement. Il s'agit d'un terrain privé et le Maire n'a pas pouvoir de police.

Madame SAILLET propose de revoir les différentes structures intercommunales appelées à se prononcer également sur ce même règlement, et d'apporter toutes les précisions nécessaires le cas échéant.

L'Assemblée se prononce favorablement sur ce projet de règlement considérant que des petites modifications pourront être apportées au vu des questions posées lors du débat.

Messieurs COUSSEAU et GOURDON se sont abstenus lors du vote.

2.- La tarification

La Présidente précise à l'Assemblée que le futur terrain d'accueil des gens du voyage devrait ouvrir mi-Février 2007 et souligne la nécessité de mettre en place dès maintenant une tarification pour l'occupation du terrain.

Elle souligne que le comité consultatif s'est réuni à cet effet pour proposer une tarification en harmonie avec les autres terrains gérés par Tsigane Habitat.

Elle détaille les grandes lignes de cette proposition et sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

VU la proposition de tarification faite par le comité consultatif,

Après un vote à main levée,

ACCEPTE cette tarification qui se détaille comme suit :

✦ Emplacement/ménage	:	1.50 €/jour
✦ Fourniture d'électricité	:	0.15 €/Kwh
✦ Fourniture d'eau (y compris assainissement)	:	3.50 €/m ³
✦ Caution	:	50.00 €

RAPPELLE que les encaissements seront effectués par l'association Tsigane Habitat dans le cadre de la mission qui lui a été confiée lors de la séance du 10 Novembre 2005.

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de votants</i>	<i>:</i>	<i>18</i>
<i>POUR la tarification proposée et détaillée ci-dessus</i>	<i>:</i>	<i>16</i>
<i>ABSTENTION (Mrs COUSSEAU et GOURDON)</i>	<i>:</i>	<i>2</i>

3.- Aide à la gestion

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que suivant délibération en date du 10 Novembre 2005, elle avait été autorisée à signer l'acte d'engagement concernant la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil confiée à l'association Tsigane Habitat.

Elle précise que cet engagement sera d'une durée de 3 ans et prendra effet lors de la délivrance du 1^{er} ordre de service ; c'est-à-dire dès la mise en service du terrain d'accueil prévue mi-Février 2007.

Elle souligne que l'Etat peut apporter une aide sur le fonctionnement et propose à l'Assemblée d'engager toutes les démarches administratives permettant d'obtenir cette aide.

Elle sollicite l'avis du Conseil Communautaire.

L'Assemblée,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

CONSIDERANT que l'ouverture de l'aire d'accueil devrait intervenir mi-Février 2007,

DECIDE de solliciter auprès des services de l'Etat l'aide à la gestion pour le terrain construit à Bourgueil, d'une capacité de 6 emplacements.

AUTORISE la Présidente à effectuer d'une part, toutes les démarches administratives obligatoires pour l'octroi de cette aide financière et à signer tous les documents nécessaires à la constitution des dossiers, d'autre part.

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

<i>Nombre de votants</i>	<i>:</i>	<i>18</i>
<i>POUR solliciter l'aide à la gestion</i>	<i>:</i>	<i>16</i>
<i>ABSTENTION (Mrs COUSSEAU et GOURDON)</i>	<i>:</i>	<i>2</i>

VI – SINISTRE ETABLISSEMENTS CHARLOT

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

XII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

↳ - Avenant au contrat PRO SERVICES

L'Assemblée est informée que le contrat passé avec la Société PRO SERVICES a fait l'objet d'un avenant pour permettre à cette société d'intervenir le cas échéant, pendant le 1^{er} trimestre 2007, étant précisé que la date possible de reprise de cette activité pourrait être le 2 Avril 2007.

↳ - Terrain d'accueil des gens du voyage – acte de sous-traitance au lot attribué à la société DENIEAU

L'Assemblée est informée d'un acte de sous-traitance au lot attribué à l'entreprise DENIAU au profit de la Société FORCLUM.

↳ - **Pays du Chinonais – Refonte du Conseil de Développement**

L'Assemblée est informée de cette refonte.

Les Communes sont invitées à proposer des personnes susceptibles d'intégrer les commissions de travail. A cet effet, un courrier sera adressé à chaque Maire par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

↳ - **Autoroute A85 – 1% Paysage**

Madame SAILLET reste très pessimiste sur l'éligibilité du Bourgueillois à ce 1% paysage.

Elle attend confirmation des services de l'Etat.

Tour de Table

Monsieur Alain GOURDON

Travaux stade annexe du CES

Il commente l'avancement des travaux précisant que le plateau principal pourra être mis en service après vérification des équipements divers.

Madame Marie-José FOUQUET

Distribution du Lien

Elle précise que la Poste n'accepte plus que le Lien soit distribué avec le bulletin municipal.

Dorénavant, il faut donc régler deux envois !...



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 00.

Fait à Bourgueil, le 26 Janvier 2007.

La Présidente.

Nadine SAILLET